1

Il m'est venu de puis cinq semaine une fille agée de 38. année, denviron une lieue de cette ville de montagne au perche, grandes. et bienfaites, dun temperament fort et qui travailloit à de gros ouvrage tels que la plus part font ala campagne, il lui à. 6. a 7 années, que cette fille fut ingcomodée dune disurie, qui lui continua longptent, ensuittes elle resenti de vives douleurs dens les reins, qui furent suivie de vomisemens, et devacuations de sables et matiere gleneuse par lurettres, elle jeta cantités de petites pieres, ce qui lui procura qu'elque soulagements, sans neanmoins quelle fut sens resentir periodiquements qu'elques douleurs dens la region lombaire, avec stupeur aux cuisse notemment ala droittes dont la jeambes dumesme cotés etoit tres enflés, pendent tous ces tempts la, cette fille na usé pour nouritures, que de gros pain, beaucoup de fruits, letage, fromage et pour boison du sidres de differentes espece, il lui á deux années, en levent un pesent fardeau, elle sentit de vive douleurs dens les lombes qui furent suivie dune chutes totalles de la matrice pendentes entres les cuisse de la gros dune bouteille avec dune pintes, en sa parties superieures, les menstrueres ont continué acouler par luterus pendent une année, au bout de la quelles elle se sont supriméee, sans quil soit arivé aucun accidents ala malades de cette supression, encores bien quelle ne se soit procurés aucun secours du cotés des remaides tent internes, quexternes, il lui á une année qu'elle resentit des douleurs dens les reins, et dens touttes la region lombaire, acompagné de vomisements si considerable qu'elle crut pendent plusieurs jours que cela continua, que cetoit les derniers moments de sa vie, et dens ces efforts du vomissements, elle resentoit des piquemens violens le long de la regioin, lombaire, qui ne pouvoient estre occasionné que par ces corps etrange qui couloient le long des ureteres vers la vessie, dont ladilatation de ces vesseaux occasionoient cette grande douleur dens ces partis et qui de puis ce tempt la, la malade nen á senti aucune dens ces parties la, depuis cette mesme année la, elle end

ARC 28d. 11 n°50

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

Jeté plusieurs par luretres de differentes figures et grosseur et en differens temps, et ce qui lui causoit un tenesme si considerables que le rectom lui sortoit de prest d'un grand pied de long, et avec beaucoup de paine le pouvoit on remetre, par les frecentes rechutes qui en arrivoins, ce qui augmentoit ossy la decentes et precipitation de la matrice et qui la faisoit remonter du côté du col de la vessie, qui y avoit formé une espece de bourlet qui comprimoit luretres de façon quavec quelques pieres qui sinsinuoist en parties de, dens ce mesme col, la supression totalles de lurine sen suivoit, qui a pencé faire mourir la malades plusieurs foix, cette fille par une pudeur mal fondés ne vouloit point se soubmetre que lon lui procurat aucun secours et elle crut ne pouvoir mieux faire operenint en procurer elles mesme, qu'avec le bout de ses doigts dont les ongles de ces gens la nont pas accoutumé destre ordinairement bien faits, de se vouloir dilater luretres pour faciliter a ces mesme piere les moiens de sortir, a la quelle parties elle fit autent et auss avent qu'elle le put dens luretres, et a la parties superieure de la matrice qui formoit le bourlet cy dessus cités des excoriations considerables, qu'avec lurine qui y sejournoit qui par son acrimonie a rongé la parties superieure de la matrice, entres le bourlet, et au col de la vessie que par louvertures qui si est faites, six de ces pieres sont tombé dens cettes mesme matrice, la malade tomba ensuites dens des mouvemens convulsifs sy violens, que ses voisins la regardoient comme epileptique, elle leur declara ses infirmités et sur sa declaration la determinerene la croient bientot montés a me venir querir pour lui procurer quelque secours y etent arrivé et metent informé du fait, et de ces qui setoit passé, je fit situer la malade en la situation convenable, pour pareille operation et laient fait tenir par personne sure et fortes, j'introduisit la sondes le long de luretres ou alentures de la vessie je sentit une piere qui me parut assé grosse

En retirent la sonde le long de lurettre jé sentit
qu'elle froisoit à quelque chose de rude du côtet de la
matrice, l'aient retiré, jé dilatet luretres autent qu'il
se put, jé ne pouvois introduire mon doigts dens le
vagina, ny dens lanus, acause de la chutes du rectom,
qui se perpetuoit d'une grosseur et longeur considerable
jé fut obligé douvrir lurettres laterallement adroit et à
gauche, et y ajent conduit la tenettes jé chargé la piere
et la tiré incontinent, j'introduisit mon petit doigts dens
dens le col de la vessie, et laient tourné adroit et agauche
pour reconoistre sy jé ne sentirois rien de ce qui m'avoit
paru froiser en retirent la sonde, la premieres foix
jé fut surpris que tournent mon doigts du côtes de la
matrice pour le retirer ils entra dedens cette partie,
ou dens jé sentés nombres de pieres contenüé dens la
cavités de cette parties, le bourlet qui s'etoient fait
m'etoit l'aveüe de louverture, et apres avoir pressé
cette matrice, du côtet de lanus, jé trouvé le moien
d'introduire une petite tenette, par louverture dens
ce sac les propres mouvemens que la matrice fit
contribua beaucoup à eder à la pulsion des six piere
qu'i y etoient contenüé, apres quoy ajent introduit la
sondes dens la vessie pour reconoistres s'il ne se trouve
rost plus de pieres contenüé en cette parties, et ny
en aient point reconu, jé pencé la malade qui ne fut
autres chose que le baume blanc du perou sur un petit
plumaceau, sur la plaie qui s'etoit fait ala matrice,
et une teinture de vulneraire, animée, d'un peu desprit
de vin, aussitent soit peu dalois, dont lon a fomentés
cette matrice, et quelque injections que lon a faites
avec une petites seringue dens le col de la vessie
et les seignée qui ont estes faites, par le moien des quels
la malade marche et ne sent aucune douleur, que
l'incontinence durines, et celle de sa chutes de matrice,
qu'elle doibt soutenir, avec le suspensoire, ainsi qué
jé lui ait conseillé, lon a esté surpris que jajé fait
cette operation sy precipitenment, pouvent procurer a cette
malade ce dit on, quelques secours par remaides, y en

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ayent de proprres a disoudres les pierres, et calculs, des reins, et de la vessie, pour les faire sortir, je repond qu'il ny á point de disolvent assé actif tel qu'il puissent estres pour fondres une pierres dens la vessie, et sest un abus de le croire ceux qui se sont ventés et se vantent, de lavoir faits sont des charlatans et des imposteurs, qui profitent de letat pitoiables deun malade pour labuser et il ni á que loperation qui puissent tirer une pierre de la vessie, qu'and elle y á aquise une certaine grosseur, telles que sont ceux de cettes filles, qui pesent, les unes tatres, once les autres deux et troix je sait que de puis vingt cainq années que jexerce lart de chirurgie et dens le qu'el je puis me flater davoir fait grand nombre doperations, de toutes espece qu'il lui á des tempts delection, et de necesités, mais je voudrois demender aux savens si une supression durine causé par des pierres engagé dens le col de la vessie demendes un tempts delection, pour en estres tirés et si lon doibt amuser le malade par des remaides, non car il faut que le malade pisse ou qu'il meurent, il est dune telle importence deuiner que lon ne peut guere estres sans le faire sans estres reduits á lextremités, il seroit á soiter que la plus part de ceux qui pratiquent meditasent serieusement surtout ce que lon est obligé de faire en des cas presents mais pour devenir savens il ne faut pas estres en bitieux letude demende une asiduités et une aplication en cet art qui eloigne souvent les affaires diterent les efforts que font les honestes gens pour saquerir des connoissence ne manques point de susciter lenvie, et la jalousie, dont on est obligé desuier les mauvais effaits, mais je sait que qu'elque raisons que lon ait lon ne peut pas empaicher de parler celui qui ne veut pas se taire, mais on lavá la satisfaction de se voir rendres justice par geans qui en savent serement juger, et en place pour cela et ce quy fait leur gloire

Desgranges

a Montagne au perche
ce 29 decembres 1736

par une lettre de m. des granges du 18 janv. 1737 il mande qu'il a taillé le lundy precedent 14 janv. la fille calculeuse et qu'elle se porte a merveille